



Ville d'Evian
LA BEAUTÉ NATURELLE

Service Education, Sport et Jeunesse
16 rue du Port – 74500 EVIAN
Tel 04 50 83 10 00
courrier@ville-evian.fr

Le 20 juin 2017

NOTE
Aux parents d'élèves

OBJET : Services périscolaires – Année scolaire 2017/2018

Madame, Monsieur,

Le temps est venu d'inscrire ou réinscrire votre enfant aux services périscolaires : restauration et accueils périscolaires, pour la rentrée 2017/2018

Pour ce faire, nous vous invitons à remplir et à retourner ou déposer à l'adresse indiquée ci-dessus, les formulaires correspondant au(x) service(s) qui vous intéresse(nt), impérativement avant le **13 JUILLET 2017**, accompagnés des pièces justificatives demandées. Il est important de respecter cette date limite de façon à permettre une bonne organisation de ces services pour la rentrée. **ATTENTION** les places sont limitées dans certains restaurants et accueils périscolaires !

Tout dossier incomplet ou mal renseigné ne sera pas traité.

Pour les élèves déjà inscrits cette année, la **réinscription n'est pas automatique** pour la rentrée prochaine. Il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

LA REINSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES NE SERA PAS ACCEPTEE SI LES FACTURES DE L'ANNEE SCOLAIRE ANTERIEURE NE SONT PAS TOUTES SOLDEES.

Les réservations de repas ou de places d'accueils périscolaires doivent être effectuées selon les modalités et les délais précisés dans les règlements. Aucune réservation aux services périscolaires ne sera acceptée sans une inscription ou réinscription administrative préalable pour l'année scolaire à venir.

Les formulaires d'inscription, les règlements des restaurants scolaires, des accueils périscolaires, les tarifs sont à votre disposition au service éducation. Vous pouvez également les consulter sur le site Internet de la Ville d'Evian. **Nous vous invitons à les lire avec attention.**

Le service Education est à votre disposition pour vous présenter nos services en ligne offerts par le portail famille.

A retenir :

Accueils périscolaires du soir :

- L'inscription est annuelle,
- Les enfants ont le choix de s'inscrire soit au parcours éducatif de découverte, composé d'activités déterminées par l'organisateur, soit à l'ALAE (accueil de loisirs associé à l'école)
- Il n'est plus possible de se désinscrire en cours de trimestre.

Bonnes vacances à tous !

Marc FRANCINA
Maire d'Evian,

